

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PEINTURE DÉCORATIVE

Etablissement d'Enseignement Supérieur Artistique Privé

Taxe d'apprentissage



L'Ecole d'Art Mural de Versailles, présentation

De tous temps, les arts ont tenu à Versailles une place primordiale. Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont fait du village originel un véritable temple des arts dans leur plénitude. Aujourd'hui, avec l'EAM-V, elle renoue avec la tradition des arts décoratifs muraux de prestige.

Depuis 2006, l'Ecole d'Art Mural de Versailles dispense une formation de peintres en décor de haut niveau.

Sa vocation : mettre au service des architectes, des décorateurs, des particuliers, des institutions et des entreprises un savoirfaire remarquable de créateurs de décors intérieurs et extérieurs, permanents comme évènementiels.

La peinture décorative à l'imaginaire infini permet en effet de créer des espaces uniques parfaitement en accord avec la personnalité de leurs propriétaires et des bâtiments dans lesquels ils travaillent grâce à la maîtrise d'une large palette de techniques ancestrales et contemporaines.

Centre de formation enregistré auprès de la Préfecture d'Ile-de-France dès son origine, L'EAM-V délivre le titre de Peintre en Décor « Techniques Ancestrales et Contemporaines », code NSF V233, certification professionnelle de niveau 3 (FR) et de niveau 5 (EU) enregistrée au RNCP le 7 février 2009 et renouvelée par arrêté du 11 décembre 2015 et publié au JO du 17 mars 2016. En 2011, elle est devenue la première école de peinture décorative en France à être enregistrée comme Etablissement d'Enseignement Technique Supérieur Privé auprès du Ministère de l'Education Nationale (UAI n°0783611B).

L'EAM-V est aujourd'hui un véritable acteur au service de la préservation du patrimoine et de l'environnement de la ville qui l'accueille. Les artisans d'art, formés dans le respect le plus strict des traditions d'hier en liaison avec le monde d'aujourd'hui, participent ainsi à la préservation et à la transmission des savoir-faire artisanaux qui ont fait la beauté et la renommée internationale de la France en matière d'art, d'architecture et de décoration.

Un dynamisme et une pédagogie d'aujourd'hui pour un savoir-faire ancestral

ortement ancrée dans son époque, et portée par la passion de partager, l'EAM-V développe des méthodes et un dynamisme en accord avec le XXIè siècle dans lequel elle évolue, notamment à travers la transversalité des compétences (association de cours techniques et de culture générale artistique et environnementale), la requalification de professionnels souhaitant entamer une seconde carrière, l'accueil d'étudiants du monde entier, le développement de partenariats originaux dans le cadre des chantiers-école réalisés à titre gracieux pour des institutions publiques ou privées. Elle est aussi la seule école à dispenser une formation à la carte complète d'un niveau identique à celui de la formation continue et pouvant également mener au diplôme. Des master class permettent enfin aux peintres les plus motivés d'atteindre un véritable niveau d'excellence.



Art Mural et environnement : un tandem cohérent

Avant tout fruit d'un imaginaire illimité et du seul travail manuel des peintres en décor, la peinture décorative s'inscrit parfaitement dans le respect et la valorisation de l'environnement. Puisant une grande partie de son inspiration dans les richesses de la nature qu'il sait imiter et transcender, l'art mural est un véritable atout environnemental. En effet, une quantité très minimaliste de matière suffit à l'artiste pour enchanter et personnaliser n'importe quel espace. Les décors créés sont destinés à illuminer intérieurs et extérieurs pour des décennies, voire plus. Magie d'un art qui a la capacité de magnifier les éléments les plus disgracieux, comme les armoires techniques de la ville de Versailles aujourd'hui parées de portraits en bas-reliefs, fontaines, affiches anciennes, réalisées de 2010 à 2018 au cours des chantier-école organisés dans le cadre du cursus des postulants au Titre de peintre en décor.

Par ailleurs, l'EAM-V dispose d'une veille technologique permanente tant sur le plan de la gestion des déchets que de l'utilisation de matériaux les plus respectueux de l'environnement possible. Avec l'art mural, la nature peut pénétrer n'importe quel espace urbain et offrir à tous un cadre de vie esthétique et harmonieux.

L'EAM-V et la taxe d'apprentissage

Pour poursuivre son développement et continuer à promouvoir les arts décoratifs muraux en France et à l'étranger, l'Ecole d'Art Mural de Versailles a besoin de financements qu'elle met au service de projets clés comme :

- La création d'un véritable centre de documentation et de recherche en matière d'art décoratif, d'environnement, d'architecture privée et urbaine ;
- La création d'un pôle informatique complet afin de former ses étudiants aux techniques graphiques pouvant être mise au service de la création des décors peints et ainsi aider un métier ancestral à mieux exploiter les possibilités offertes par la technologie d'aujourd'hui ;
- L'appel à des intervenants extérieurs notamment dans le domaine de la gestion de l'environnement, la connaissance approfondie des arts décoratifs, l'architecture, l'environnement urbain, la gestion d'entreprise...;
- La possibilité d'intégrer dans l'école des élèves d'horizons socioculturels variés ;
- La mise en œuvre des chantiers-école annuels de haut niveau, réalisés sous la direction artistique de l'Ecole par les élèves et encadrés par leurs professeurs, pour des lieux prestigieux et profitant au plus grand nombre : villes, maisons de retraites, hôpitaux...

Comme chaque année, vous pouvez aider à la formation des peintres en décor du XXI^è siècle de notre Ecole grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

Cette taxe est en réalité le seul impôt dont vous pouvez déterminer en partie l'affectation à un projet de votre choix.

Pour l'EAM-V, la taxe d'apprentissage est une ressource propre indispensable au développement de projets originaux et essentiels à l'amélioration de la qualité de la formation de nos élèves. Pour former aujourd'hui les professionnels de haut niveau, futur transmetteurs de savoir-faire rares et précieux typiquement français, et dont vous aurez besoin demain.

En choisissant de nous verser une partie de votre taxe d'apprentissage, vous contribuez au renouvellement de nos moyens matériels mais aussi à la transmission d'un savoir ancestral protégé par l'Unesco au titre des métiers rares tout en participant au rayonnement international de l'artisanat d'art français mondialement reconnu.



Cette année, vous soutiendrez les projets spécifiques suivants :

- L'organisation de conférences et visites d'exposition indispensables au développement de la culture de nos élèves et anciens élèves ;
- L'amélioration des outils informatiques mis à disposition de nos élèves dans le cadre du développement des moyens technologiques actuels ;
- L'acquisition de logiciels de PAO permettant à nos élèves de modéliser leurs maquettes de projet ;
- Le développement d'un centre de documentation que nous souhaitons mettre à disposition de nos élèves et anciens élèves afin de les aider dans l'évolution de leurs projets professionnels ;
- L'organisation et la logistique des chantiers-école de haut niveau, réalisés par les élèves sous la direction artistique de l'EAM-V et encadrés par leurs professeurs, pour des lieux prestigieux et profitant au plus grand nombre : villes, maisons de retraites, hôpitaux, etc.
- Le renouvellement du système de ventilation des locaux.

Vous contribuerez également au développement de projets de partenariats et à des échanges d'envergure internationale.

Comment reverser la taxe d'apprentissage au profit de l'Ecole d'Art Mural de Versailles?

Il suffit d'indiquer à votre organisme collecteur, via l'imprimé de déclaration, votre souhait de reverser la somme de votre choix au titre de la catégorie A du barême au profit de l'Ecole Supérieure d'Art Mural et Décoratif de Versailles UAI783611B.

Habilitation

L'Ecole d'Art Mural de Versailles est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie A.

Valorisation du soutien

L'entreprise qui choisit de verser sa taxe d'apprentissage à l'Ecole d'Art Mural de Versailles est mise en valeur comme partenaire de l'EAM-V, dans sa brochure annuelle d'activité et sur son site internet. Elle entrera dans la liste restreinte des lieux sélectionnés pour l'organisation des futurs chantiers écoles de décors.

Contact institutionnel

Pour toute question concernant la taxe d'apprentissage, merci de contacter :

M. Jean-François GOURDON

Tél.: 01 39 51 83 72

E-mail: ta.contact@artmural-versailles.com



ECOLE SUPÉRIEURE D'ART MURAL ET DÉCORATIF DE VERSAILLES

« École d'Art Mural de Versailles » 21/23, avenue de Paris - 78000 Versailles Tél. : +33 (0) 1 39 51 83 72

www.ecoleartmural-versailles.com

Etablissement d'Enseignement Supérieur Artistique Privé enregistré auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sous le numéro UAI783611B

